



CONSEIL CITOYEN DE BOURG

COMPTE RENDU N ° 6

Tenu le Mercredi 24 Octobre 2018 à 18h00

A l'ancien CCAS - Salle polyvalente - côté rue Benjamin Crémieux.

Personnes présentes :

Mme MARTIN Ludivine (Chargée de mission Quartier de Bourg),

Mme KHADRI Aicha (Chargée de mission – Direction Citoyenneté),

Membres :

Mmes FEUILLET Renée, GEFFRAY Nolwenn, HOCK Erica, LOMBARD Valérie, MASSON Brigitte, MONELL Ginette, STONNER Anne-Lyse.

Mrs ESCOURROU André, GRANDPERRIN Joël, NOEL Jean-Pierre.

Personnes Excusées :

Mr PARRA (Elu référent).

Mme LOVIOT Jacqueline.

Personnes absentes :

Mmes BARBANSON Yvette, THOMAS Catherine,

Mrs DOMINGUES Raül, JOURNES Jean-Paul, LHERBIER Vital, VENTRIN Guy.

Avant d'entamer la réunion, Mr NOËL s'étonne que Mme GARBAY (élue référente) ne soit pas présente en l'absence de Mr PARRA excusé alors que l'ordre du jour du 24 octobre 2018 indiquait attendre des réponses des élus aux questions soulevées lors du Conseil Citoyen du 5 septembre par Mme HOCK sur les nuisances sonores et autres problèmes concernant la place des 4 Fontaines et la rue Benjamin Crémieux. A noter que Mme MARTIN chargée de mission y a répondu en partie et nous a très bien informée sur de nombreux autres points.

Mme Khadri informe afin d'éviter tout malentendu, rappelle qu'il est important de continuer d'envoyer toutes les requêtes et/ou informations sur sa messagerie professionnelle (comme à l'accoutumé depuis 3 ans). L'adresse générique conseilscotyens@mairie-Narbonne.fr s'adresse principalement aux usagers extérieurs au CC. Il n'y a rien d'étonnant sur l'absence des Elus-es car Mme Khadri a été prévenue de l'organisation de ce Conseil Citoyen la veille pour le lendemain et n'a pu inviter les Elus-es, par la même rappelle que la présence des élus-es n'est pas obligatoire et systématique. ...Et comme bien indiqué par le coordonnateur l'intervention des techniciennes est là aussi pour apporter des éléments de réponse.

Ordre du jour :

- 1) Point à faire sur les propositions faites par Mr JOURNES Jean-Paul à Mme MARTIN Ludivine suite à la réunion de travail de la commission Déplacements – Sécurité – Stationnement du 11 juin 2018, dans le cadre du Plan d'Action Local « Cœur de Ville » faisant partie du Plan d'Action Gouvernemental de Réhabilitation des Centres Urbains sur 5 ans.
 - a) Sens de la circulation,
 - b) Stationnement en cœur de ville,
 - c) Stationnement en périphérie.

Ville de Narbonne

Mme MARTIN, en charge de ce Plan d'Action, nous informe que la convention concernant la « VILLE DE DEMAIN » a été signée le 26 septembre 2018. La région et le département ne se joignent pas à cette convention et l'Agglo a validé le projet. Si la signature a pu être réalisée aussi vite, c'est que la ville, porteuse du projet, connaissait déjà les problématiques existantes, le diagnostic était posé et les stratégies d'action étaient presque toutes définies.

Les actions porteront sur les rues commerçantes, les commerces, le patrimoine, l'accessibilité du centre-ville, le maintien du service public, la réhabilitation de certains îlots de bâtiments privés, vides et en état de délabrement (Cassagnol, Aigues-Vives et Guynemer) etc.

De nombreux organismes prennent part à ces futurs projets tant au niveau études de conseil que financier : l'Action Logement, l'AP Foncier, la Caisses des Dépôts, l'ANA, la Ville, l'Agglo, etc.

La ville de Narbonne dispose de 18 mois à présent pour finaliser et mettre en place ses actions futures pour la construction d'une **nouvelle ville** et l'action « Cœur de Ville » se raccorde à ce projet global qui prend en compte à la fois l'urbanisme, le paysage, le développement durable, la sociologie, **les déplacements (avec les propositions faites le 11 juin par la commission)** etc. Les conseils citoyens ainsi que les acteurs sociaux ont été associés aux groupes de travail.

(Mme MARTIN constate qu'aucun représentant du Conseil Citoyen de Bourg n'a participé aux réunions ayant pour objectif « La Narbonne de demain ». Outre deux demi-journées de consultation, il faut préciser qu'un séminaire avait lieu le samedi 16 juin 2018, de 9h00 à 17h30.

*Consacrer deux demi-journées ainsi qu'une journée entière de son WE à un séminaire, aussi important soit-il, était pour la majorité des représentants de notre conseil extrêmement difficile à réaliser. **Nous tenons cependant à préciser que notre non-participation à ce brainstorming n'affecte en rien notre implication dans l'amélioration de la qualité de vie globale souhaitée pour notre quartier et pour l'ensemble de notre ville.**)*

2) Retour fait sur différents points concernant :

a) Les nouveaux horodateurs.

Sur ceux à stationnement courte durée, zone verte (2 heures max), on ne peut effectivement pas rajouter de temps de stationnement. Il faut donc changer son véhicule de place et se mettre sur une place permettant une durée plus longue (zone jaune de 5 heures max).



Ville de Narbonne

Mmes MARTIN et KHADRI nous informe que l'application « PRESTOPARCK» permet de payer au réel consommé grâce à son téléphone. Par exemple, si l'on programme, en zone jaune, via cette application 3 heures de stationnement et que l'on part au bout de 2 heures, on ne règle que 2 heures. Idem, si l'on prévoit 2h30 de stationnement, on peut rallonger son temps de stationnement, toujours via cette application.

a) La piste cyclable rue Jean-Jaurès.

Indiquée au sol, peu voyante, longeant les voitures en stationnement, elle est surtout dangereuse au niveau de la sortie de la rue Gustave Fabre. En effet les automobilistes qui tournent rue Jean-Jaurès en sortant de la rue Gustave Fabre se retrouvent bien souvent face à un cycliste auquel ils ne s'attendaient pas. Un panneau informant les automobilistes de l'existence de cette piste cyclable serait plus que bienvenu.



Ville de Narbonne

La signalisation est conforme, pour renforcer nous ajoutons sur le matériel existant un panneau indiquant la présence d'un contre sens cyclable.



b) La finition de l'aménagement des bancs au Pastouret.

La pose de ces bancs est imminente. Quant aux travaux de peinture sur le mur, ils ont été interrompus par les dernières intempéries mais devraient reprendre sous peu.



Ville de Narbonne

L'entretien de bacs fleuris étant trop onéreux, Mme KHADRI propose qu'une boîte à livres soit installée. Cette boîte pourrait être customisée selon les envies des résidents. Par contre un règlement d'utilisation devra être posé dessus et une personne du Pastouret devra veiller à sa bonne utilisation.

c) Montmorency.

Mr NOËL signale que depuis le passage de Monsieur le Maire et de la Police Municipale à Montmorency, la situation s'est globalement améliorée.

Rue Benjamin Crémieux.

Situation identique depuis des années. Toujours autant de nuisances sonores les jeudis et vendredis soirs.



Réponse Ville de Narbonne

Mme MARTIN indique que l'Antre de l'Echoppe fait l'objet d'un suivi régulier de la part de la mairie et que les responsables de cet établissement ont fait l'effort d'apposer à l'entrée de leur échoppe une pancarte indiquant à leur clientèle de bien vouloir respecter le voisinage, de ne pas sortir avec des gobelets de bière dans la rue...

Une pancarte c'est toujours mieux que rien, mais très insuffisant pour tenter de se dédouaner de toute responsabilité envers le voisinage.... La pérennisation des nuisances sonores laissent croire que leurs clients ne lisent pas les consignes et que celles-ci ne sont sans doute pas expliquées de vive voix et vérifiées régulièrement par les responsables de l'établissement au cours de la nuit.



Réponse Ville de Narbonne

Mme MARTIN évoque la possibilité de demander à cet établissement de mettre un vigile devant la porte, ce qui serait une solution. Et nul besoin d'avoir ce vigile en permanence mais juste à partir de 22h30 jusqu'à la fermeture car c'est durant cette plage horaire que les nuisances sonores sont les plus fortes... sans doute lorsque le taux d'alcoolémie atteint son maximum.

Quartier de La Charité.

Une habitante de la rue Bapaume, âgée de 80 ans, a expliqué à Mme HOCK ce qu'elle vivait depuis de nombreux mois dans ce quartier et l'a priée d'en parler lors du Conseil Citoyen. Depuis environ 2 ans, la qualité de vie, surtout nocturne s'est énormément dégradée dans ce quartier du centre-ville.

- Sur les bancs au pied des immeubles, non loin de la crèche du Bourg, des SDF restent parfois des heures le jour mais surtout la nuit. Beaucoup de bruits, de cris, d'aboiements de chiens, et d'odeurs d'urine puisqu'ils prennent les arbres pour des urinoirs publics. Et il ne faut surtout pas leur demander de se calmer car les insultes pleuvent très vite.

- Certains habitants du quartier participent également aux nuisances sonores nocturnes : discussions trop fortes, musique jusqu'à pas d'heure (2, 3 heures du matin), rires, cris. Dans l'immeuble de la DEVALHADE la « fête » peut même durer jusqu'à 4h, 4h30 du matin. Là encore impossible de discuter avec ces fauteurs de trouble sous peine de se faire insulter, voire même presque menacer.

- Il ne faut pas non plus oublier les voitures qui la nuit klaxonnent longuement pour appeler des personnes vivant rue de la Parerie, vers l'épicerie, ou au début de la rue Rabelais. (Pendant plus d'une demi-heure la dernière fois)

- La police nationale est régulièrement contactée par cette dame qui n'hésite pas à leur téléphoner lorsque les nuisances nocturnes l'empêchent de dormir. Quant à la police municipale, elle l'appelle également pour les incidents diurnes qui se produisent. Elle est sans doute une des rares personnes à oser se manifester et souligner ainsi le mal être de beaucoup d'habitants du quartier.

- Quartier qui au niveau des délits est bien pourvu. Que ce soit au niveau du parking de Bourg, des rues de la Parerie, Rabelais, Aigues-Vives, Turgot, Voltaire, etc. : trafics de drogue, bagarres, tir au fusil, voiture incendiée rue Turgot, violences diverses, vols de bicyclettes, etc.

- La réunion ayant eu lieu à la Médiathèque il y a deux mois environ a permis à cette dame de rencontrer le procureur et les policiers de la police nationale et municipale, de leur redire encore une fois ces craintes et ses colères devant cette situation inadmissible.

- Depuis, à part les passages peut être un peu plus fréquents des policiers, rien ne change vraiment. Les policiers de la nationale et de la municipale, ainsi que Mr Steve GONZALEZ, qui la connaissent bien, lui conseillent surtout d'être prudente, en un mot de ne pas trop « l'ouvrir » directement face à ces auteurs de nuisances, d'incivilités récurrentes qui obligent nombre d'habitants à mal vivre chez eux, à ne pas dormir normalement et même parfois à aller dormir ailleurs pour échapper à tout cela.



Narbonne

Réponse Ville de Narbonne - Police Municipale

Nous avons reçu au service à plusieurs reprises des doléances et en l'occurrence celles de Mme Hock, concernant les nuisances générées par la clientèle de l'Antre de l'échoppe.

Les nuisances dénoncées étaient les suivantes :

- Un nombre important de clients consommait de l'alcool servi dans le pub sur la voie publique
- Bruit généré par ces rassemblements amplifié dans une rue étroite
- Urine sur les façades

Avec M. Ricard, directeur Tranquillité Publique nous avons rencontré le responsable de l'établissement à son commerce mais aussi en RDV dans les locaux de la police municipale.

La première visite sur site nous a permis avec le responsable de faire un état des lieux et de voir avec lui les mesures qu'il pouvait prendre afin de réduire les nuisances subies par le voisinage.

Nous avons donc demandé au gérant de l'établissement de :

Ne plus tolérer que les clients sortent sur la VP un verre à la main, ceci afin de limiter les regroupements à l'extérieur de l'établissement et de fait limiter les nuisances sonores induites.

Pour se faire, le gérant de l'Antre de l'échoppe a mis en place sur le palier intérieur de son établissement un système de « consigne » de verres afin que les clients désirant sortir fumer ne puissent pas prendre leur verre de bière avec eux ; une personne se trouve à l'entrée pour faire respecter cette consigne mais aussi rappeler aux clients se trouvant à l'extérieur de respecter le voisinage.

Ces mesures sont toujours en place.

L'antre de l'échoppe est victime de son succès mais aussi de l'étroitesse de l'établissement où les clients sortent souvent pour fumer et en nombre, occasionnant les nuisances dénoncées par Mme Hock.



Réponse Ville de Narbonne

1) Mme Martin connaît bien ce quartier car ses bureaux se situent juste à côté et elle passe donc souvent sur le parking de Bourg dans la journée. Pour le petit parc, les SDF seraient partis car des animations pour les enfants ont été organisées et le parc aurait repris sa destination première : un endroit pour les familles et les enfants.

Un calme relatif dans la journée, on veut bien croire Mme MARTIN,... mais la nuit ? Mme MARTIN peut-elle être aussi affirmative quant au soit disant calme régnant dans ce quartier durant la nuit?



Réponse Ville de Narbonne

2) En ce qui concerne les nuisances nocturnes provenant de lieux privés comme la DEVALHADE, Mme MARTIN précise qu'il faut appeler la police nationale pour qu'elle intervienne.

C'est ce que fait cette dame, mais sans grand résultat ...là encore.



Réponse Ville de Narbonne

3) Mme MARTIN précise que les trafics de drogue dans le quartier font l'objet de suivis et d'interventions de la police nationale et municipale avec des actions conjointes et des arrestations de dealers.

Les forces de l'ordre font apparemment ce qu'ils peuvent. Il est certain que les trafics sont nombreux,

Les enquêtes longues et les flagrants délits très difficiles à réaliser.

d) Mme LOMBARD désire que des sujets importants concernant la rue VOLTAIRE soient mis à l'ordre du jour de ce Conseil.

1) Communication par la mairie sur l'interdiction de nourrir les pigeons :

Dans la rue des kilos de pain, brioche... mis dans la rue plusieurs fois dans la journée engendrent une PROLIFERATION DES PIGEONS. En résulte : saleté de la rue, pigeons écrasés par les véhicules, dégradation des murs par les fientes, aussi sur les bords de fenêtres de plusieurs immeubles, de plus en plus de rats dans la rue attirés par toute cette nourriture.

Les problèmes de salubrité persistent et s'aggravent, l'interdiction de mettre de la nourriture dans la rue n'étant pas du tout prise en compte et **peut être même pas connue des riverains.**

-Mme KHADRI précise qu'une demande de dératisation des endroits touchés a été faite auprès des services concernés. Mais pour l'interdiction de nourrir les pigeons que pourrait envisager la mairie comme action ? -> Boîtage sur le secteur déterminé, affichage ponctuel aux abords et dans cette rue comme cela est fait pour des avis de travaux ou autre info officielle... ?



Réponse Ville de Narbonne

[Demande de dératisation > effectuée](#)

[Campagne de sensibilisation pour informer sur l'interdiction de nourrir les pigeons - en cours](#)

2) **Camion poubelles et nettoyage matinal :**

Le ballet de ces engins commence dès 5h15, sortant les riverains de leur sommeil quasi quotidiennement jusqu'à 9h de manière ininterrompue :

Le passage du camion poubelle à 5h15, le nettoyage des trottoirs par aspirateur sous les fenêtres des riverains et le camion nettoyage passant dans la rue engendrant un vacarme infernal à partir de **5h30, effectuant des passages jusqu'à 9h y compris le samedi voire le dimanche en été ,**

Serait-il possible d'inviter le responsable Service Nettoyage pour évoquer ce problème de FORTE NUISANCE SONORE dès 5h15 pour trouver des aménagements qui minorent cette nuisance ? Pourquoi pas 7h30, pour permettre aux riverains de dormir 2h15 de plus ?

-Mme KHADRI propose à Mme LOMBARD de remplir 1 fiche d'intervention qui sera communiquée aux services concernés pour ces passages par trop matinaux.

Le passage des camions aspirateur et balais est du ressort de la ville, celui des camions de ramassage des ordures dépend du Grand Narbonne.



Ville de Narbonne

[Le service hygiène propose au CC de travailler sur un flyer de sensibilisation](#)

[Sur la base d'un article de presse reprenant les arrêtés préfectoraux document.](#)

Ce recul de l'horaire de début de passage des engins de ramassage et de nettoyage serait d'autant plus profitable aux riverains qu'il est déjà rarement possible de pouvoir dormir avant 1h ou 2h du matin et ne pas être réveillé au milieu de la nuit vu le contexte de criminalité dans

le quartier, ce qui laisse des plages de tranquillité de pas plus de 4 h bien souvent pour dormir !

comme cela est fait pour des avis de travaux ou autre info officielle... ?



Ville de Narbonne

Demande via la GUSP afin d'effectuer le lien entre les services du GN collecte des ordures ménagères/tri sélectif et du service propreté urbaine de la Ville – recul des horaires de ramassage des OM et de nettoyage des rues- en attente de réponse

Nuisances nocturnes de tout ordre dans le quartier :

Dans ce quartier, les habitants pâtissent déjà des nuisances tard dans la soirée voire dans la nuit. Nuisances dues à la criminalité, aux bagarres et au trafic de drogue, les empêchant de dormir ou les réveillant dans la nuit par des cris, appels au secours, personnes blessées, agressées, menaces, bagarres, etc.

Bien qu'il y ait eu une amélioration par rapport à il y a 2 ans et aux actions menées, la situation se dégrade à nouveau depuis 8 mois.

-Mme LOMBARD précise que la police municipale est informée et la police nationale alertée par plusieurs riverains.

En conclusion pour le point e, f et g3, il est évident que la majorité des nuisances vécues et subies par les riverains de ces quartiers surviennent surtout la nuit. Et comme le souligne Mme MARTIN, bon nombre de ces nuisances sont dues à l'incivilité qui règne dans notre société actuelle et qu'il est impossible « de mettre un policier derrière chaque habitant ». Ce triste constat, nous en sommes tous conscients, mais il ne faudrait pas que cette incivilité ambiante soit considérée comme une fatalité, ni par nous, ni surtout par nos élus.

Ne serait-il pas judicieux qu'en prévision de ses actions futures pour la construction d'une « ville de demain », qui prendrait en compte à la fois l'urbanisme, le paysage, le développement durable, la sociologie..., la ville de Narbonne envisage dès à présent une action souhaitée et espérée par de nombreux habitants ? Mettre en place très vite une équipe de Police Municipale de NUIT dans le quartier de Bourg afin de réduire petit à petit les nuisances et les dangers qui perturbent une grande majorité des riverains et pour que le terme « NOUVELLE VILLE » prenne, à la fin du Plan d'Action Gouvernemental de Réhabilitation des Centres Urbains, tout son sens !

**Prochaine réunion initialement prévue le lundi 26 juin reportée à la demande de Mr PARRA
au mercredi 28 novembre 2018 à 18 heures à l'ancien CCAS**

Salle polyvalente - côté rue Benjamin Crémieux.

A l'ordre du jour :

**Réponse et mesures envisagées pour répondre aux attentes des habitants du quartier de
Bourg « intra-muros**

Signés : **NOEL, Jean-Pierre** Coordonnateur **HOCK, Erica** Secrétaire et coordonnatrice suppléante